



Une mutuelle ouverte à tous

Publié le 28/07/2016 par Philippe Charbonneau

Comme plus de 900 communes en France, la municipalité de Val-de-Virvée vient d'adhérer par le biais de son centre communal d'action sociale au dispositif «...»

Comme plus de 900 communes en France, la municipalité de Val-de-Virvée vient d'adhérer par le biais de son centre communal d'action sociale au dispositif « ma commune, ma santé », en partenariat avec l'association Actiom, afin d'améliorer l'accès aux soins des habitants ne pouvant pas adhérer à une mutuelle. « Le but, précise Armand Mercadier, maire de la commune et président du CCAS, est de favoriser le retour aux soins et à une mutuelle pour certains, grâce à une mutuelle de groupe avec des cotisations allégées de 20 à 40 % par rapport à une complémentaire individuelle. »

Pour les non-salariés

En effet, depuis janvier, une complémentaire de santé collective est obligatoire pour tous les salariés, mais ne concerne pas le reste de la population, retraités, chômeurs, autoentrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, etc. Cette opération leur permet d'accéder à une mutuelle de groupe, et ainsi, de pouvoir diminuer leurs cotisations ou même tout simplement adhérer à une mutuelle complémentaire pour les nombreuses personnes qui en sont dépourvues, généralement à cause de leur coût relativement élevé. « Après quelque temps de réflexion, précise Annie Martin-Tartrat, adjointe au maire et vice-présidente du CCAS, nous avons décidé de mettre en place ce service et la décision a été entérinée par les 16 membres du CCAS lors d'une réunion » Le CCAS a pris contact avec Hubert Leroy, référent Haute-Gironde de l'association Actiom et contact direct pour les assurés désirant souscrire une mutuelle, chacun pouvant adhérer à partir de 18 ans.

Une réunion d'information

« Il est bien clair, précise Armand Mercadier que nous n'intervenons pas dans l'adhésion à une mutuelle.

C'est un service supplémentaire que nous avons voulu apporter aux habitants et nous ne sommes que les intermédiaires entre nos administrés et Actiom. Nous organiserons une réunion publique d'information début septembre afin de bien expliquer. La mise en place de cette opération étant fixée au 1er septembre. »

Tous les renseignements et les dossiers de souscription sont disponibles auprès des trois secrétariats de mairie de Salignac, Saint-antoine-et-Aubie et Espessas, aux heures d'ouverture.

Les habitants peuvent également contacter Hubert Leroy, référent local de Actiom au 06 80 62 14 00 ou sur hleroy.conseil@gmail.com.